

Séance du 09 avril 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 0
dont représentés : 5
Votes pour : 35
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 35

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

Pouvoirs : F. MONCHABLON à J-L. SALORT, D. VALLVERDU à J-L. ANDERHUEBER, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS, C. PARTY à C. CANAL, G. MICLO à C. CODDET

Date de la convocation

27/03/2024

Secrétaire de séance : E. PARROT

Date de publication

16/04/2024

Délibération n° 038-2024

Objet : Syndicat mixte de la piscine Béatrice Hess - retrait de la commune de Bretagne

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-19 et L5214-21,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération de la commune de Bretagne n°2024_004 du 7 février 2024 sollicitant son retrait du syndicat mixte fermé de la piscine Béatrice Hess sise à Etueffont,
- la délibération du comité syndical de la piscine Beatrice Hess n°2024-006 du 2 avril 2024 faisant droit à la demande de retrait de la commune de Bretagne,

Monsieur le Président rappelle que :

- la modification de l'intérêt communautaire opérée par Grand Belfort communauté d'agglomération (GBCA) par délibération n°2023-144 du 14 décembre 2023, a emporté le retrait du Syndicat intercommunal de la piscine Béatrice Hess, des 18 communes de l'agglomération,
- la modification de l'intérêt communautaire décidée par la communauté de communes selon délibération n°108-2023 du 28 novembre 2023, a provoqué la représentation substitution de l'EPCI à ses communes au sein du syndicat et la transformation concomitante de celui-ci en syndicat mixte fermé,

Monsieur le Président propose d'accéder à la demande de la commune de Bretagne et précise que cela aurait pour conséquence de provoquer la dissolution du syndicat dont le périmètre équivaldrait à celui de la communauté de communes et la substitution de cette dernière au syndicat pour l'ensemble des compétences qu'il exerçait jusqu'alors.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le retrait de la commune de Bretagne du Syndicat mixte fermé de la piscine Béatrice Hess d'Etueffont, **AUTORISE** Monsieur le Président à intervenir dans la liquidation du syndicat et notamment, de signer tout document s'y rapportant.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Mairie de Bretagne,
- Syndicat mixte de la piscine Béatrice Hess,
- SGC BELFORT 2.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Éric PARROT